

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 26 MAI 2014**

<b>Nombre de membres</b>  En exercice : 54 Présents : 49 Votants : 54 Suffrages exprimés : 54  <b>Vote</b>  Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mille quatorze, le 26 mai à seize heures, le Comité Syndical s'est réuni à Béziers, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, président.</p> <p><b>Présent(e)s titulaires :</b> Mesdames et Messieurs Yannick ALLEGRE, Guy AMIEL, Gérard BARRAU, Alain BIOLA, Alexandra BOUISSY, Rémi BOUYALA, Didier BRESSON, Alain CARALP, Gwendoline CHAUDOIR, Guy COMBES, Pierre CROS, Jordan DARTIER, Océane DELBAERE, Gilles D'ETTORE, Bruno ENJALBERT, Francis FORTÉ, Sébastien FREY, Robert GAIRAUD, Dominique GARCIA, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Valérie GONTHIER, Michel HERAIL, Stéphane HUGONNET, Frédéric LACAS, Jean-Pierre LAMBERT, Jacques LIBRETTI, Yann LLOPIS, Jean-Claude MARCHI, Michèle MILLER, Richard NOUGUIER, Hervé OBIOLS, Stéphane PEPIN-BONET, Jean-Pierre PEREZ, Serge PESCE, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Jean-Claude RENAU, Daniel RENAUD, Edgar SICARD, Michel SUERE, Christophe THOMAS, Philippe VIDAL, Emmanuel VILLANEUVA, Luc ZENON conseillères et conseillers syndicaux.</p> <p><b>Présent(e)s suppléant(e)s :</b> Messieurs Gérard ANGELI, Alain GRENIER, Christian MARTINEZ, Gérard MILLAT, conseillers syndicaux suppléants.</p> <p><b>Absent(e)s excusé(e)s représentés par mandats :</b> Mesdames et Messieurs, Gérard ABELLA, Didier DIEZ, Norbert ETIENNE, Alexandra FUCHS, Florence TAILLADE, Conseillers syndicaux ayant donné respectivement mandat à Madame et Monsieur, Michel SUERE, Richard NOUGUIER, Francis FORTÉ, Luc ZENON, Guy COMBES.</p> <p><b>Absent(e)s excusé(e)s suppléés :</b> Messieurs Pascale LAUGE, Alain VOGEL-SINGER, Patrick SOL, Christine PRADEL, conseillères et conseillers syndicaux.</p> <p>Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Océane DELBAERE</p> <hr/> <p style="text-align: center;"><b>OBJET : NATURA 2000 – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET DE DEUX REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU BITERROIS</b></p> <hr/> <p style="text-align: right;"><u>Rapporteur : Le Président</u></p> <p><b>Vu</b> la directive CEE 92-43 du Conseil des communautés européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats ;</p> <p><b>Vu</b> le code de l'environnement et notamment ses articles L.414-1 à L.414-7, R.414-8 à R.414-26 ;</p> <p><b>Vu</b> la loi n°95-101 du 02 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement ;</p> <p><b>Vu</b> la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux et notamment ses articles 140 à 146 ;</p> <p><b>Considérant</b> qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de réélire les représentants élus titulaire et suppléants du Syndicat Mixte et ce pour la durée du mandat ;</p> <p>L'Europe a lancé la constitution d'un réseau de sites NATURA 2000, afin de préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel de nos territoires.</p> <p>Les comités de pilotage sont mis en place par arrêté préfectoral, pour élaborer, soumettre et veiller à la mise en œuvre des documents d'objectifs de chaque site NATURA 2000.</p> <p>Afin de représenter le Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois, membre du collège des collectivités territoriales et de leurs groupements, au sein des comités de pilotage</p>
<b>Date de convocation</b>  16 MAI 2014	
<b>Date de transmission en sous-préfecture</b>  .....	
<b>Date d'affichage</b>  .....	
<b>Délibération</b>  <b>N° 2014-24</b>	
<b>Contrôle de légalité</b>	

**SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU BITERROIS**

ICOSIUM – 9 rue d'alger - 34500 Béziers  
Tél. : 04 99 41 36 20 - Fax : 04 99 47 00 65  
[contact@scot-biterrois.fr](mailto:contact@scot-biterrois.fr) – [www.scot-biterrois.fr](http://www.scot-biterrois.fr)

1/2

Accusé de réception en préfecture  
034-253403455-20140526-2014DEL24-DE  
Reçu le 16/06/2014



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS**

NATURA 2000, il est nécessaire de désigner un représentant titulaire et deux représentants suppléants.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- **DE DESIGNER**, pour la durée du mandat, Mme Valérie GONTHIER, en tant que représentant titulaire et M Gérard GAUTIER en tant que représentants suppléants, du Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois au sein des comités de pilotage des sites NATURA 2000,
- **D'APPLIQUER** les dispositions du dernier alinéa de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui stipule que le « conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin »,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Comité Syndical, **ADOpte** cette proposition à l'unanimité  
Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
Gilles D'ETTORE

